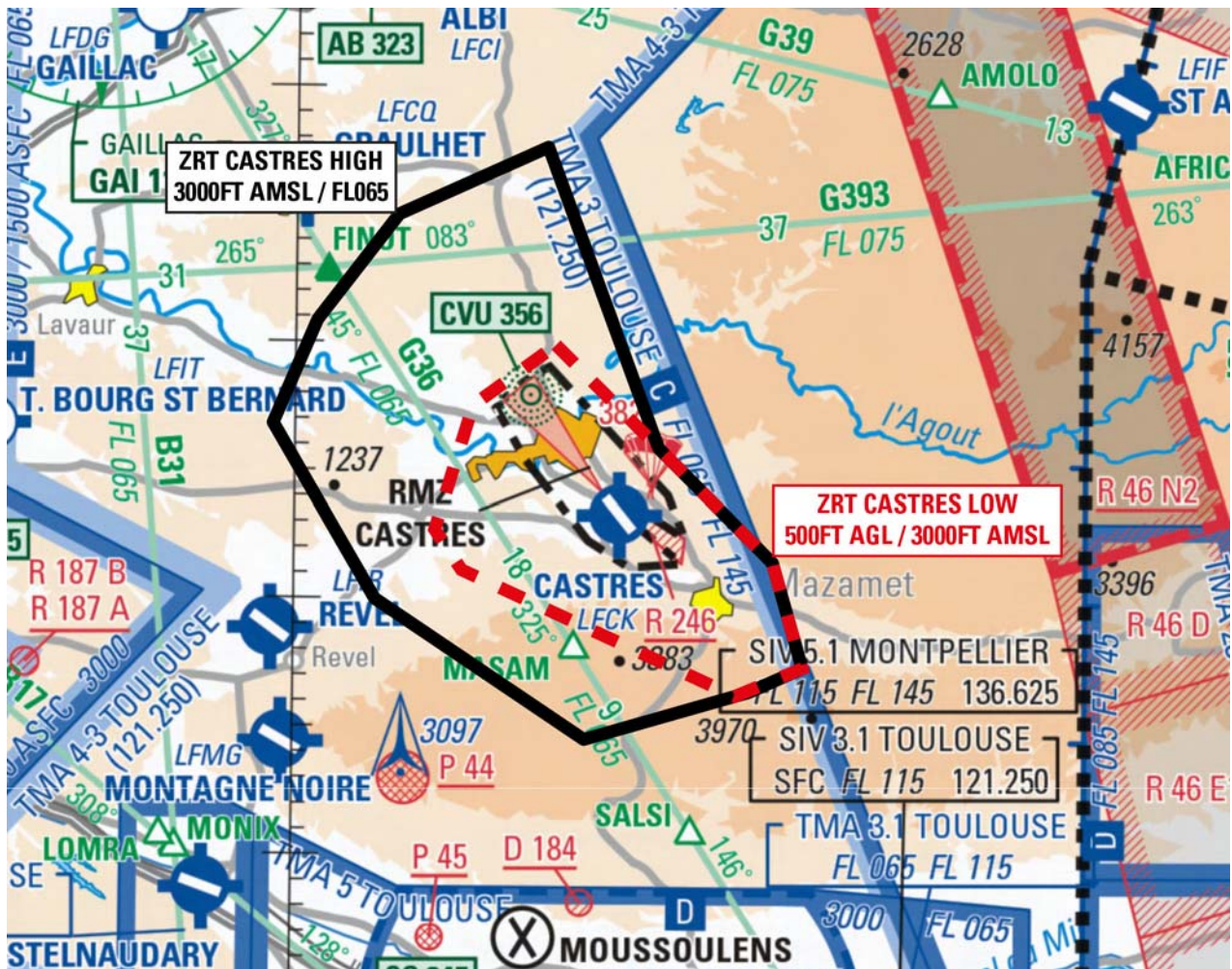


**Objet** : Création de deux zones réglementées temporaires (ZRT) à CASTRES pour des essais avioniques  
**En vigueur** : Du lundi 30 janvier au vendredi 17 février 2023

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Castres- Mazamet LFCK

ZRT CASTRES LOW et HIGH



Extrait Carte 1/1 000 000 SIA - Édition 2022

ACTIVITE	
Essais avioniques sur des trajectoires RNP-AR.	
DATES ET HEURES D'ACTIVITE	
ZRT CASTRES HIGH et ZRT CASTRES LOW activables par NOTAM avec préavis de 24 H :	
- Les lundis :	1100-1600 (1 créneau de 2 heures).
- Les mardis et jeudis :	0800-1600 (maximum 2 créneaux de 2 heures).
- Les vendredis :	0800-1200 (1 créneau de 2 heures).
Les ZRT CASTRES LOW et HIGH seront activées simultanément et uniquement pendant les HOR ATS de l'aérodrome de Castres Mazamet.	

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

TOULOUSE INFO : 121.250 MHz  
 CASTRES INFO : 118.500 MHz  
 TOULOUSE ESSAI : 122.900 MHz

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elles interfèrent.

ORGANISME GESTIONNAIRE

CCER TOULOUSE.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participants aux essais avioniques
- les aéronefs en CAG/IFR assurant des lignes commerciales régulières à l'arrivée ou au départ de Castres- Mazamet après avoir reçu un accord préalable du gestionnaire
- les aéronefs assurant des missions d'assistance et de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne leur permet pas le contournement de la zone après contact avec le gestionnaire

SERVICES RENDUS

-Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés :

Les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

-Dans les parties des ZRT se substituant aux portions d'espaces aériens non contrôlés :

Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT CASTRES LOW

Limites latérales

43°39'57.00" N,02°13'57.00" E  
 43°31'31.00" N,02°25'41.00" E  
 43°27'24.00" N,02°27'19.00" E  
 43°26'18.00" N,02°23'43.00" E  
 43°31'09.00" N,02°08'59.00" E  
 43°32'43.00" N,02°07'31.00" E  
 43°37'34.00" N,02°09'31.00" E  
 43°39'57.00" N,02°13'57.00" E

Limites verticales

500FT AGL / 3000 FT AMSL

ZRT CASTRES HIGH

Limites latérales

43°45'01.00" N,02°05'26.00" E  
 43°40'52.00" N,02°01'06.00" E  
 43°36'49.00" N,01°58'46.00" E  
 43°30'00.00" N,02°04'20.00" E  
 43°24'34.00" N,02°15'38.00" E  
 43°26'27.00" N,02°24'26.00" E  
 43°27'24.00" N,02°27'19.00" E  
 43°31'31.00" N,02°25'41.00" E  
 43°35'57.00" N,02°19'31.00" E  
 43°47'41.00" N,02°13'27.00" E  
 43°45'01.00" N,02°05'26.00" E

Limites verticales

3000 FT AMSL / FL065

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

- La zone LF-R 246 Castres Mazamet ne sera pas activée pendant les créneaux d'activation des ZRT CASTRES LOW et HIGH.
- Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

ORGANISMES A CONTACTER

DGA Essais en vol / CCER TOULOUSE :  
 Téléphone : 05 67 22 92 67 / 68.